Pôle Affaires Générales – Elections (PAGE)
☎: 01.44.90.76.74 Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr
3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Horaires d'ouverture :
- lundi / mardi / mercredi / vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT EN CRÈCHE

DÉMARCHE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS

www.mairie08.paris.fr

2 choix possibles :

- si c'est une première inscription, cliquez sur **Attestation d'accueil, certificat d'hérédité, inscription en crèche**
- sinon cliquez sur **Dépôt acte de naissance crèche ou renouvellement dossier de crèche**

Liste des pièces à fournir au verso

IMPORTANT : Si vos documents sont en version dématérialisée, il vous est demandé d'en réaliser l'impression au préalable.

Création / Dernière modification (avril 2014/novembre 2021)
Version dématérialisée sur H:\mairie08\commun\Qualiparis\2. Boîte à outils\ 2.6 Liste des pièces à fournir

Pôle Affaires Générales – Elections (PAGE)
☎: 01.44.90.76.74 Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr
3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Horaires d'ouverture :
- ▶ lundi / mardi / mercredi / vendredi de 8h30 à 17h00
- ▶ jeudi de 8h30 à 19h30

Pièces à fournir

- ❖ ***Dans le cas de situations particulières pourront être demandées d'autres pièces supplémentaires afin d'évaluer au mieux le besoin et d'orienter les familles vers le mode d'accueil le mieux adapté.***
- ❖ ***Seuls les documents originaux sont acceptés***
- ❖ ***La présence personnelle de l'un des parents est obligatoire***

❶ Inscription à partir du premier jour du 6ème mois de grossesse

- ➢ Livret de famille
- ➢ Pièce d'identité des 2 parents
- ➢ Dernier avis d'imposition (ou contrat de travail si premier emploi ou arrivé en France)
- ➢ 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents
- ➢ Taxe d'habitation (ou bail ou attestation de propriété **pour les personnes installées récemment dans l'arrondissement)**

Cas particuliers :

1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir

Attention : *La présence de l'hébergeant est requise.*

➔ **Concernant l'hébergeant :**

- ➢ Pièce d'identité
- ➢ Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- ➢ Taxe d'habitation **ou bail ou attestation de propriété pour une installation récente dans l'arrondissement**

➔ **Concernant l'hébergé** (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant)

- ➢ Attestation de sécurité sociale ou titre d'allocations familiales

2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir

- ➢ Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

❷ Dès la naissance :

- ➢ L'acte intégral de l'acte de naissance

Pièce supplémentaire à fournir :

- ➢ **En cas d'adoption :** *copie de la décision d'adoption*
- ➢ **En cas de divorce (ou séparation) :** *pièce établissant la qualité de responsable légal et les conditions d'exercice de l'autorité parentale (Jugement)*

Création / Dernière modification (avril 2014/novembre 2021)
Version dématérialisée sur H:\mairie08\commun\Qualiparis\2. Boîte à outils\ 2.6 Liste des pièces à fournir